

Rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement



Réal Ménard
Maire de l'arrondissement
de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Séance du conseil d'arrondissement
Le 1^{er} septembre 2015

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Au nom des membres du conseil d'arrondissement, je vous fais part de la situation financière de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Tout d'abord, je vous entretiendrai sur les résultats financiers de l'année 2014, ensuite, les projections et l'analyse des résultats anticipés pour 2015 et finalement la présentation du budget de fonctionnement ainsi que les investissements du programme triennal d'immobilisations pour l'année 2016.

Je commenterai également le dernier rapport du Vérificateur général de la Ville.

Aujourd'hui, nous déposons la liste des contrats conclus depuis le discours de l'année dernière tel que prescrit à la Loi des cités et villes.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les résultats financiers 2014

Budget de dépenses 2014 et financement (en M\$)

| | |
|--|-------------|
| Transferts centraux | 56,9 |
| Recettes de source locale | 3,5 |
| Taxe locale sur les services | 8,2 |
| Affectation de surplus | 2,7 |
| Budget de dépenses approuvé par le CA | 71,3 |

L'arrondissement a enregistré en 2014 des dépenses de fonctionnement de 68,8 M\$ et des recettes de 5,1 M\$. Au global et après tous les ajustements et corrections, l'exercice financier 2014 de l'arrondissement s'est terminé avec un surplus net de 5,5 M\$. Ce surplus a été dédié au renflouement des réserves Déneigement (2 925 400 \$), Santé et sécurité au travail (239 400 \$), Ester en justice (211 200 \$), Imprévus (960 600 \$) ainsi que celle de la division des services techniques et du soutien logistique aux installations (425 300 \$). Le solde du surplus 2014, soit 759 300 \$, considéré comme un surplus libre a été affecté à la réserve Divers.

En 2014, l'arrondissement a financé pour près de 3,1 M\$ de dépenses de fonctionnement grâce à ses surplus accumulés :

- 2,7 M\$ avant le début de l'exercice financier 2014 afin d'assurer l'équilibre budgétaire et permettre l'approbation du budget 2014;
- près de 0,4 M\$ en cours d'exercice pour le maintien ou l'ajout de services et d'activités via nos employés et partenaires OBNL, et pour le remplacement, la réparation ou le maintien de nos équipements et installations.

L'arrondissement a versé 3 921 \$ à ses élus pour 2014 en vertu du « Règlement sur les rémunérations

additionnelles ». Ce règlement prévoit la rémunération pour les fonctions suivantes : maire suppléant, membre du comité consultatif d'urbanisme autre que le président et membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme. La rémunération et les allocations de dépenses des élu-es sont conformes aux règlements et à la loi.

Les résultats financiers 2015

Budget de dépenses 2015 et financement (en M\$)

| | |
|--|-------------|
| Transferts centraux | 58,9 |
| Recettes de source locale | 2,2 |
| Taxe locale sur les services | 8,5 |
| Affectation de surplus | 0,6 |
| Budget de dépenses approuvé par le CA | 70,2 |

Les dernières prévisions budgétaires de juillet dernier annonçaient un déficit de 600 000 \$ des dépenses et l'atteinte de l'équilibre pour les recettes.

En 2015, l'arrondissement aura financé 1,5 M\$ de dépenses de fonctionnement grâce à ses surplus accumulés :

- 0,6 M\$ avant le début de l'exercice 2015 afin d'assurer l'équilibre budgétaire et permettre l'approbation du budget 2015;
- 0,9 M\$, en cours d'exercice pour le maintien ou l'ajout de services et d'activités ou le remplacement, la réparation ou le maintien de nos équipements et installations.

Le budget de fonctionnement 2016

À la suite des travaux visant la réforme du financement des arrondissements effectuées en 2014, l'Administration municipale a reconnu un sous-financement d'un peu plus de 5,7 M\$ pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le comblement de ce déficit de financement est étalé sur une période de 5 ans. L'arrondissement reçoit pour 2016 une deuxième tranche d'un peu plus de 1,1 M\$ à titre de correction de son financement à la suite de l'exercice de paramétrisation.

L'arrondissement estime à environ 70,4 M\$ le budget de dépenses nécessaire en 2016, essentiellement pour maintenir le niveau de services de 2015.

Budget de dépenses 2016 et financement (en M\$)

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Transferts centraux | 58,4 |
| Recettes de source locale | 2,0 |
| Taxe locale sur les services | 8,7 |
| Financement de base prévu | 69,1 |
| Budget de dépenses requis | 70,4 |
| Déficit de financement | (1,3) |

Le financement de base prévu pour 2016 totalise 69,1 M\$. Ce financement est composé de :

- 58,4 M\$ de transferts consentis par l'Administration municipale, provenant des revenus généraux de la Ville, soit ceux provenant en majeure partie de la taxe foncière générale;
- 2,0 M\$ de recettes diverses de source locale découlant de l'application de la réglementation sur les tarifs;
- 8,7 M\$ provenant des revenus générés par la taxe locale sur les services.

Le financement additionnel requis afin d'atteindre l'équilibre budgétaire pour 2016 est de 1,3 M\$. Nous travaillons avec les directions de l'arrondissement à choisir les pistes de solution appropriées parmi les différents scénarios possibles, de façon à minimiser les impacts sur les citoyens de l'arrondissement.

LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Année 2014 – Programme triennal d'immobilisations 2014-2016

L'enveloppe budgétaire 2014-2016 de l'arrondissement au programme triennal d'immobilisations a été établie à 14,4 M\$ et plus spécifiquement, 4,8 M\$ pour 2014.

En 2014, une somme de 3,3 M\$ du programme d'immobilisations a été consacrée à la protection de nos actifs et 1,5 M\$ a été consacré au développement de nos actifs, comme suit :

- 1,3 M\$ pour la protection de nos bâtiments;
- 1,0 M\$ pour la réfection routière;
- 900 000 \$ pour la réfection de parcs;
- 700 000 \$ pour le remplacement de véhicules;
- 200 000 \$ pour le programme d'achat des petits équipements;
- 500 000 \$ pour la construction de la traverse Souigny;
- 200 000 \$ pour l'apaisement de la circulation.

Année 2015 – Programme triennal d’immobilisations 2015-2017

L’enveloppe budgétaire 2015-2017 de l’arrondissement au programme triennal d’immobilisations a été établie à 25,4 M\$ et plus spécifiquement, 8,45 M\$ pour 2015.

En 2015, une somme de 8,25 M\$ du programme d’immobilisations est consacrée à la protection de nos actifs et 0,2 M\$ est consacré au développement de nos actifs, comme suit :

- 4,6 M\$ pour la protection de nos bâtiments;
- 1,2 M\$ pour la réfection routière;
- 1,2 M\$ pour la réfection de parcs;
- 1,0 M\$ pour le remplacement de véhicules;
- 200 000 \$ pour le programme d’achat des petits équipements;
- 50 000 \$ pour la désuétude informatique;
- 200 000 \$ pour l’apaisement de la circulation.

Année 2016 – Programme triennal d’immobilisations 2016-2018

L’enveloppe budgétaire 2016-2018 de l’arrondissement au programme triennal d’immobilisations est établie à 25,4 M\$ et plus spécifiquement, 8,454 M\$ pour 2016.

En 2016, une somme de 7,289 M\$ du programme d’immobilisations est consacrée à la protection de nos actifs et 1,165 M\$ est consacré au développement de nos actifs, comme suit :

- 4,103 M\$ pour la protection de nos bâtiments;
- 1,055 M\$ pour la réfection routière;
- 1,585 M\$ pour la réfection de parcs;
- 1,261 M\$ pour le remplacement de véhicules;
- 200 000 \$ pour le programme d’achat des petits équipements;
- 50 000 \$ pour la désuétude informatique;
- 200 000 \$ pour l’apaisement de la circulation.

L’enveloppe 2016 est répartie équitablement en fonction des besoins de l’arrondissement. Malgré l’enveloppe accordée par la Ville centre, celle-ci demeure trop basse pour les obligations que doit rencontrer l’arrondissement. Seulement au niveau de la protection de nos bâtiments (plus de 86), avec l’enveloppe accordée, il est difficile de combler le déficit d’entretien des dernières décennies et ainsi améliorer l’état de désuétude de nos immeubles, infrastructure et nos équipements.

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT 2014 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL AU CONSEIL MUNICIPAL

Dans son rapport 2014, le Vérificateur général a traité 12 dossiers quant à l'optimisation des ressources et des technologies de l'information. Parmi ceux-ci, cinq comportent des recommandations qui concernent notre arrondissement, soit :

1) Gestion des achats (4.6) : Le Vérificateur général nous recommande d'informer notre personnel sur l'importance d'utiliser les ententes d'achat en vigueur, de même que de mettre à jour nos listes de diffusion au personnel des bulletins «Info-Achat » du Service de l'approvisionnement. Ces recommandations sont déjà en vigueur.

2) Conformité aux lois et aux règlements (4.7) : Les constats recueillis dans deux arrondissements font état d'occupations régulières du domaine public effectuées sans permis et sans inspection. À ce sujet, l'arrondissement possède deux inspecteurs responsables de faire respecter, sur son territoire, l'application du règlement sur l'occupation temporaire du domaine public. Nous observons de bons résultats sur le terrain et auprès de notre clientèle depuis déjà quelques années avec l'ajout d'un deuxième poste (en 2011).

3) Gestion des inventaires (4.8) : Nous comptons procéder à la mise en place d'un registre d'inventaire afin d'être en mesure de produire un inventaire annuel en fin d'année budgétaire. Grâce au registre du matériel et des produits en inventaire, nous serons en mesure d'analyser et de déterminer leur désuétude. De plus, un décompte physique des articles en inventaire sera fait le plus près possible du 31 décembre de chaque année. Ce décompte sera enregistré dans le registre d'inventaire. Enfin, concernant la limitation des accès à ces inventaires, un projet majeur de réaménagement de la cour de service est présentement en élaboration par le Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI). Le 2150 Dickson sera complètement rénové et la division des parcs et de l'horticulture déménagera ses bureaux dans le nouveau bâtiment prévu à l'automne 2017. L'implantation des mesures de restriction des accès s'effectuera donc dans le cadre de ce projet.

4) Gestion des contributions financières (4.12) : Ce dossier a fait l'objet de 14 recommandations par le Vérificateur. L'arrondissement en rencontrait déjà plusieurs et prévoit les mettre toutes en application dès le mois de janvier 2016 étant donné que la grande majorité des conventions avec les partenaires viennent à échéance le 31 décembre 2015.

5) Inspection des bornes d'incendie (4.13) : Le Vérificateur a constaté de sérieuses lacunes dans les activités d'inspection et de réparation. En bref, il souhaite voir une meilleure transmission d'informations des arrondissements et du Service de l'eau auprès du Service des incendies de Montréal afin que celui-ci puisse connaître davantage l'état des bornes d'incendie, et ce, par des inspections et entretiens plus réguliers. Nous nous emploierons à améliorer ces activités

Ce dernier point complète le présent rapport sur la situation financière de l'arrondissement.

Je vous remercie de votre attention.